Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026038-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 07 AVRIL 2026 (*ouverte à 20H00)*

DATE DE CONVOCATION : 1ER AVRIL 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Delphine POSNIC

PROCURATIONS (3) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Thomas BOULAY donne pouvoir à Nadège LOLLIVIER
Melissa NAOUR donne pouvoir à Delphine POSNIC

EXCUSES (3) :
Mickael QUIMBERT, Michel BERNARD, Charlène CHOLET

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe IMIELSKI

2026.038 – 3.1
DESAFFECTATION PARTIELLE – DECLASSEMENT PARCELLE COMMUNALE – ZP 416

Annexe : **Document d'Arpentage – DA**

Frédéric MORVAN, adjoint délégué à l'Urbanisme et d'Aménagement, présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;
Vu le plan de bornage proposé par Géomat, Géomètre-expert, à la commune ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Considérant que la commune de Saint-Erblon est propriétaire d'une parcelle cadastrée section ZP n° 416 d'une superficie de 10 m², située Allée Anatole LE BRAZ ;

Considérant que cette parcelle relève actuellement du domaine public communal, en raison de son affectation à un espace vert ;

Considérant que ladite parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et qu'elle ne fait plus l'objet d'aucun aménagement indispensable à une mission de service public ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de constater la désaffectation partielle matérielle de cette parcelle, préalable nécessaire à son déclassement ;

Considérant que le déclassement de cette parcelle du domaine public communal permettra son intégration dans le domaine privé de la commune, en vue d'une cession aux Consorts BEASSE titulaires d'un Permis d'Aménager dont l'emprise s'en trouve modifiée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026038-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 24 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

- **CONSTATER** que la parcelle cadastrée section ZP n° 416 située Allée Anatole LE BRAZ n'est plus affectée sur cette emprise partielle à l'usage direct du public ni à un service public. La désaffectation partielle de ladite parcelle est donc prononcée à compter de la présente délibération.

- **APPROUVER** le déclassement du domaine public communal pour être intégrée au domaine privé de la commune de Saint-Erblon, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce déclassement.

Pour extrait conforme, le 8 Avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe IMIELSKI

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON
35 (Ille-et-Vilaine)